Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Déclaration des candidatures aux élections de la CCI de Vaucluse



Comme nous l'avions annoncé début mars dernier, de nouvelle élections vont avoir lieu pour afin d'élire les nouveaux membres de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse. Après la phase de mise à jour des listes des ressortissants pouvant participer à ce vote qui se déroulera du 29 juin au 10 juillet, place au dépôt des listes.

« Suite à la dissolution de l'assemblée générale et du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse par arrêté du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur du 30 janvier 2026, les élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie (CCIT) auront lieu du 29 juin au 10 juillet 2026 par un vote par correspondance », explique dans un communiqué les services de la préfecture de Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

CCI de Vaucluse : les élections auront lieu cet été

Les candidatures sont déclarées par écrit en préfecture de Vaucluse selon les modalités suivantes :

• du mercredi 20 mai 2026 au jeudi 28 mai 2026 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (clôture à 12h00 le 28 mai 2026)
Ne sont pas compris les samedis et dimanches de cette période.

• en Préfecture de Vaucluse – Direction de la citoyenneté et de la Légalité – Bureau de la réglementation, des titres et des élections – Bâtiment A, 1er étage – 2, avenue de la Folie 84 000 AVIGNON
Aucune candidature ne pourra être enregistrée en dehors de ces dates et heures.

Tout électeur qui remplit les conditions fixées à l'article L713-4 du Code de commerce peut se porter candidat dans sa sous-catégorie ou, à défaut, dans sa catégorie professionnelle. Nul ne peut être candidat dans plus d'une sous-catégorie ou catégorie.

La déclaration de candidature indique le nom, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance du candidat, sa nationalité, la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise dans laquelle il exerce ses fonctions, le tribunal de commerce (tribunal des affaires économiques d'Avignon en Vaucluse) dont son entreprise est ressortissante, son numéro d'inscription sur la liste électorale, la catégorie professionnelle et la sous-catégorie dans laquelle il se présente. La déclaration fait apparaître clairement si l'intéressé(e) est candidat(e) aux deux mandats associés de membre de la chambre de commerce et d'industrie de région et de membre de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse, ou s'il (si elle) se présente comme membre de la seule chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse.

L.G.

L'ensemble des informations utiles ainsi que les documents à présenter sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture de Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr, rubrique Citoyenneté-Elections, 'élections professionnelles – élections Chambre de commerce et d'Industrie de Vaucluse 2026 – candidatures'.

CCI de Vaucluse : 'Bienvenue chez les Tuche'